



MAIRIE DE MOYENNEVILLE



PLAN DE FINANCEMENT AMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT D'UN LOGEMENT INHABITÉ POUR LA CRÉATION D'UNE MAM OU MICRO-CRÈCHE

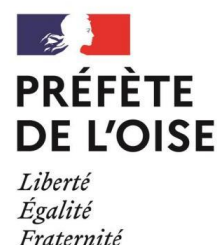
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 12 janvier 2023

NATURE DE L'OPERATION : Aménagement et agrandissement d'un logement inhabité pour la création d'une MAM ou micro-crèche

MONTANT DES TRAVAUX (HT) : 518 637.94 € HT

FINANCEMENT :

- Reste à charge pour la commune : 104 468.98 € HT
- Organismes financeurs :



Etat – FNDAT
189 997.96 € HT



Conseil Départemental de l'Oise
186 610 € HT



Communauté de Communes du
Plateau Picard
37 561 € HT